

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 18  
Procurations : 2  
Votants : 20

**N° 2023 6 10**

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le 20 octobre à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2023

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.  
Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL ROOU et SALOMÉ.

**A donné pouvoir :**

M. CAPY à M. COTTAVE-CLAUDET  
Mme SANEGRE à Mme PONS

**Absents excusés :**

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE et THIOUX.  
Mrs DARDIER, DEJEAN, DELGENES et FONTA.

**Secrétaire de séance : Émilie BELMAS**

**OBJET : VOLET FINANCIER : contrat de maintenance : ascenseur**  
de la mairie

Géraldine PONS, rapporteur rappelle aux membres présents que la mairie est équipée d'un ascenseur. Afin de garantir la surveillance et l'entretien de celui-ci, il propose à l'assemblée la souscription d'un contrat de maintenance auprès de la société **A2A** aux conditions suivantes :

- durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction pour une période de 5 ans
- montant annuel de 1 068 euros TTC
- une visite de maintenance par an

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver ce contrat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ **approuve** le souscription d'un contrat de maintenance avec la société A2A située à Bezannes (51430), 10 Rue Pierre Salmon aux conditions sus énoncées,

➤ **et autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat **joint en annexe** de la présente.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT**  
**Pour copie conforme - au registre sont les signatures**  
**MAZERES, le 23 octobre 2023**

Le Maire,  
Louis MARETTE

La secrétaire de Séance,  
Émilie BELMAS

